

ce Tribunal suprême. Dans un Ecrit qui a été remis à ce sujet à la Dictature le 19. Juillet, la Chambre, après avoir exposé le procédé des troupes de Darmstadt à l'égard même de plusieurs personnes employées au service du Tribunal ; le risque qu'a couru la maison où les Archives sont conservées, ajoute, « que le même danger continuë : Que le Landgrave de Hesse-Darmstadt pourroit revenir à une autre expédition militaire : Que la Bourgeoisie de Wetzlar, outrée comme elle l'est, seroit tentée de se défendre : Que la Chambre se trouveroit ainsi exposée au plus grand danger : Que les Archives, n'étant déposées que dans des Bâtimens de bois, pourroient être facilement brûlées, &c. » La Chambre finit par dire, que dans une telle situation & vû que dans la Ville de Wetzlar les denrées sont montées à un prix excessif, que même le bois y manque totalement, elle doit supplier le Chef suprême de l'Empire, ou de procurer ailleurs le lieu du Tribunal, ou de faire entrer dans Wetzlar une Garnison de troupes Impériales, soit de celles du Haut-Rhin, afin qu'il jouisse du repos & de la tranquillité qui doivent lui être assurés, & qu'il soit protégé contre tous les cas, contre toutes les disgrâces qui pourroient encore survenir. Après cet Exposé la Chambre prie la Diète de la soutenir dans cette réquisition, si conforme aux Loix de l'Empire.

* Nous n'étions pas bien informés en marquant le mois passé que la Charge de Grand-Juge de la Chambre Impériale de Wetzlar, vacante par la mort du Prince de Hohenlohe de la Branche de Bartenstein, avoit été donnée au Prince regnant Charles-Albert de Hohenlohe-Walden.